



**CONVENTION SUR  
LA DIVERSITE  
BIOLOGIQUE**

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/WG8J/2/1  
26 novembre 2001

FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

GROUPES DE TRAVAIL SPECIAL INTERSESSIONS A  
COMPOSITION NON LIMITEE CHARGE  
D'EXAMINER L'APPLICATION DE L'ARTICLE 8(j)  
ET DES DISPOSITIONS CONNEXES DE LA  
CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Deuxième réunion  
Montréal, 4-8 février 2002

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1 Bureau;
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3 Organisation des travaux.
3. Rapports :
  - 3.1. Rapport sur les progrès accomplis dans le domaine de l'intégration des tâches pertinentes du programme de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes dans les programmes thématiques de la Convention sur la diversité biologique ;
  - 3.2. Bilan des progrès accomplis dans l'exécution des tâches prioritaires du programme de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes.
4. Ebauche du rapport de synthèse sur la situation et l'évolution des connaissances, des innovations et des pratiques des communautés autochtones et locales.
5. Projet de directives ou de recommandations pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des activités de développements proposées sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées par des communautés autochtones et locales.
6. Mécanismes de participation pour les communautés autochtones et locales.

/...

Pour des raisons d'économie, le nombre de copies de ce document est limité. Les délégués sont priés de prendre leur propre copie aux réunions et de ne pas demander d'autres copies.

7. Evaluation de l'efficacité des instruments sous-nationaux, nationaux et internationaux déjà existants, particulièrement les instruments relatifs aux droits de propriété intellectuelle, qui peuvent avoir des incidences sur la protection des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la réunion.

-----